

SORBONNE UNIVERSITE
Elections partielles des représentants des personnels des collèges A et B au
CONSEIL DE LA FACULTE DE MEDECINE

Résultats du Scrutin du 27 novembre 2019

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu les statuts de la faculté de médecine Sorbonne Université adoptés par délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2019
- Vu l'arrêté en date 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Bruno RIOU doyen de la Faculté de Médecine ;
- Vu l'arrêté électoral du 28 octobre 2019 portant organisation des élections partielles des représentants des personnels des collèges A et B au conseil de la faculté de médecine Sorbonne Université du 27 novembre 2019
- Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin auquel il a été procédé le 27 novembre 2019

ARRETE

Collège A

INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	SIEGES A POURVOIR
364	65	5	60	1

Candidat élu au scrutin uninominal à un tour :

CANDIDAT(E)	SUFFRAGES	SIEGE
Isabelle CONSTANT	60	1
TOTAL	60	1

EST DECLARE(E) ELU(E) :

CANDIDAT(E)
Isabelle CONSTANT

Collège B

INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMÉS (N)	SIEGES A POURVOIR
237	34	0	34	1

Candidat élu au scrutin uninominal à un tour :

CANDIDAT(E)	SUFFRAGES	SIEGE
Pierre GALICHON	34	1
TOTAL	34	1

EST DECLARES ELU(E) :

CANDIDAT (E)
Pierre GALICHON

Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la diffusion du présent arrêté.

A Paris, le 29 novembre 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU